AR Prefecture
043-284300019-20231017-2023_DELCA_020-DE
Reçu le 25/10/2023

Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 17 octobre 2023

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procuration : 3
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 15 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-20

Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de MONISTROL-SUR-LOIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture.

Était excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :
Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, André FERRET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Excusés :
MM Philippe DELABRE, Jean-Paul LYONNET.
Mme Patricia GOUDARD.

Procurations :
M. Jean-Marc BOYER à M. Jean-Paul AULAGNIER, M. Olivier CIGOLOTTI, à Mme Sophie COURTINE, M. Pierre LIOGIER à M. André FERRET.

Suppléants :
M. Guy JOLIVET.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-cheffe du SDIS43 – Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier - Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier - Adjudant-chef Richard CONCHON des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second.

Excusés : /

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major, Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique, Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines – Monsieur Alexandre RAMONA, chef du groupement contentieux finances - Madame Aurélie ADAM, cheffe du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Pascal ROMEAS, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20231017-2023_DELCA_020-DE
Reçu le 25/10/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-20 : Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de MONISTROL-SUR-LOIRE

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté le principe du recours au vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des constructions des centres d'incendie et de secours.

L'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire étant terminée, il est proposé au conseil d'administration de clôturer l'autorisation de programme, initialement votée à hauteur de 2M€, ainsi que les crédits de paiements associés conformément aux éléments de synthèse suivants :

Répartition des dépenses :

	HT	TTC		HORS FCTVA
TRAVAUX (17 LOTS)	1 746 373.36 €	2 096 154.99 €		1 752 301.73 €
INGÉNIERIE	108 310.69 €	141 079.73 €		117 937.01 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	3 049.50 €	3 659.40 €		3 059.11 €
DÉPENSES DIVERSES	59 450.46 €	71 119.77 €		59 453.28 €
COUT TOTAL	1 917 184.01 €	2 312 013.89 €		1 932 751.13 €

Certains mandats n'ont pas été pris en compte dans l'opération (pour un montant de 1 707.19 €) et sont valorisés dans le tableau ci-dessus pour une prise en compte globale du montant de la construction de la caserne de Monistrol-sur-Loire.

Financement :

Financement	Montant Hors FCTVA	Pourcentage (hors FCTVA)
Département de la Haute-Loire	557 219.81 €	28.81 %
Commune de Monistrol	483 187.78 €	24.98 %
SDIS 43	893 770.68 €	46.21 %
FCTVA	379 262.76 €	16.404 %

Pour rappel, la commune de Monistrol-sur-Loire a assuré des travaux en régie (VRD, espaces verts, murs en gabion…) qui ne sont pas pris en compte dans le calcul ci-dessus.

AR Prefecture
043-284300019-20231017-2023_DELCA_020-DE
Reçu le 25/10/2023

L'autorisation de programme de la construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire est donc clôturée de la manière suivante :

Autorisation de programme : 2 313 721.08 €					
Crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	2023
	13 061.60 €	70 802.37 €	712 436.51 €	1 309 265.48 €	208 155.12 €

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE